Lors de la deuxième réunion du groupe de travail, consacrée à l'attractivité des métiers de la rééducation dans la fonction publique hospitalière (FPH) **le 8 avril, le Ministère des Affaires sociales et de la Santé a présenté un projet de décret inadapté et incohérent.**

Il s'agirait de proposer une prime mensuelle de 120 euros bruts aux seuls orthophonistes et masseurs- kinésithérapeutes de la fonction publique hospitalière. De plus **cette prime ne s'adresserait pas à l'ensemble des professionnels.**

Pour en bénéficier il faudrait :

- exercer dans une zone avec « *un risque significatif de fragilisation de l'offre de soins* »,

- être titulaire (les contractuels qui deviennent majoritaires sont ignorés),

- qu'elles soient proposées par les directeurs d'établissements, et uniquement si le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est d'accord.

Et cette prime ne durerait que trois ans. **Autant dire que peu de professionnels y auront droit** !

Mais les orthophonistes ne sont pas dupes : **depuis le début de l'année nous exigeons une**

inversion du calendrier pour justement éviter ce genre d'annonces complétement inadaptées .

Les systèmes de primes créent des inégalités de traitement qui nuisent encore à la qualité de travail des équipes hospitalières déjà très fragilisées. Ces primes ne sont pas prises en compte pour la retraite des agents et sont l'expression de la précarisation des carrières et des emplois. **De plus, face à des salaires de base inadaptés (1,03 SMIC pour les orthophonistes ayant un diplôme reconnu bac+5), celles-là ne peuvent rien régler.**

Comme vous l'aurez compris, les primes aggravent les inégalités et la précarité. Le niveau et la complexité des critères d'attribution ne sont évidemment pas une solution sérieuse à l'absence d'attractivité des salaires…

Le gouvernement n'a manifestement aucune volonté réelle de mettre fin aux inégalités d'accès aux soins dénoncées partout et par tous. Les orthophonistes continuent de réclamer **la seule et unique solution solide et sérieuse : la mise à niveau des grilles salariales en fonction de notre niveau de diplôme, de qualification, des compétences et des responsabilités des différents professionnels.**

De plus, nous rappelons que débuter les négociations en traitant des primes et non pas des grilles salariales est totalement incohérent et ne permet pas de travailler sérieusement sur l'attractivité des métiers de la rééducation dans la fonction publique hospitalière.

L'intersyndicale et les étudiants continuent à appeler à la mobilisation contre ce simulacre de négociation.

Business Today

Site français qui donne la parole aux dirigeants d'entreprises, aussi bien à ceux du CAC 40 , que ceux de

startups
et de
sociétés
qui innovent
,
Businesstoday.fr
vous renseigne sur l'activité économique en France.